

UDAF de

79 - DEUX SEVRES

UDAF Global  
Institution et Services

BILAN ACTIF

au 31/12/08

ACTIF	BRUT	AMORTISSEM PROVISIONS	NET	
			31/12/08	31/12/07
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Licences, Progiciels & Logiciels	210 761	161 109	49 652	76 499
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	152 449	0	152 449	152 449
Constructions	1 325 682	679 578	646 103	691 756
Matériel de Transport	858	829	29	115
Matériel de Bureau	38 003	37 287	716	1 779
Matériel Informatique	474 509	333 512	140 997	164 719
Mobilier & divers	101 372	50 281	51 091	46 183
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Dépôts & Cautionnements	0	0	0	600
Autres	0	0	0	0
<b>TOTAL I</b>	<b>2 303 634</b>	<b>1 262 596</b>	<b>1 041 038</b>	<b>1 134 100</b>
<b>CREANCES GESTION</b>				
Usagers et Organismes financeurs	160 510	0	160 510	190 825
Etat - Subventions à recevoir	400		400	9 958
Autres créances	110 475	0	110 475	85 502
<b>COMPTES FINANCIERS (GESTION)</b>				
Valeurs Mobilières de Placement	225 515	0	225 515	11 339
Banques, CCP, Caisse	235 220		235 220	316 022
<b>COMPTES FINANCIERS (TIERS)</b>				
Banques, CCP, Caisse	274 543		274 543	394 593
<b>TOTAL II</b>	<b>1 006 662</b>	<b>0</b>	<b>1 006 662</b>	<b>1 008 238</b>
Charges constatées d'avance	28 011		28 011	24 078
<b>TOTAL III</b>	<b>28 011</b>	<b>0</b>	<b>28 011</b>	<b>24 078</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 338 307,21</b>	<b>1 262 595,94</b>	<b>2 075 711,27</b>	<b>2 166 415,60</b>

UDAF de

79 - DEUX SEVRES

UDAF Global  
Institution et Services

BILAN PASSIF

au 31/12/08

PASSIF	31/12/08	31/12/07
Fonds Associatif sans droit de reprise	51 205	51 205
Réserves autres que sur Projets Associatifs	224 273	224 273
Report à Nouveau	-81 688	-1 084
<b>Résultat de l'Exercice</b>	-31 046	-109 585
Subventions d'Investissement renouvelables	5 687	0
<b>Sous-total Fonds Propres</b>	<b>168 430</b>	<b>164 808</b>
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	127 591	156 572
<b>Sous-total Fonds Propres assimilés</b>	<b>127 591</b>	<b>156 572</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>296 021</b>	<b>321 381</b>
Provisions pour Risques	3 518	3 518
Provisions pour Charges	167 071	160 447
<b>TOTAL II</b>	<b>170 589</b>	<b>163 965</b>
Fonds dédiés sur Projets Associatifs	49 205	9 614
<b>TOTAL III</b>	<b>49 205</b>	<b>9 614</b>
<b>DETTES</b>		
<b>Comptes de Gestion</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissem. de crédit (1)	608 775	619 140
Dettes Financières diverses (2)	3 863	4 298
Fournisseurs et comptes rattachés	82 490	100 650
Dettes Fiscales et Sociales	501 630	515 791
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	0	0
Dettes autres	28 251	35 445
<b>Comptes gérés des tiers</b>		
<i>Particuliers, comptes gérés (tutelles)</i>	274 543	394 593
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 499 551</b>	<b>1 669 916</b>
Produits constatés d'avance	60 344	1 539
<b>TOTAL V</b>	<b>60 344</b>	<b>1 539</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 075 711</b>	<b>2 166 416</b>

(1) dont à plus d'un an :

558 723 | 546 589

(2) dont concours bancaires :

0 | 0

UDAF de 79 - DEUX SEVRES

CHARGES - DETAILS PAR SERVICE

COMPTE de RESULTAT

Exercice 2008

	LIBELLES	TOTAUX		INSTITUTION		AIDE à la GESTION BUDGETAIRE et FAMILIALE		TUTELLES MAJEURS PROTEGES	
		Exercice		Exercice		Exercice		Exercice	
		2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
60	Achats	78 488	57 049	25 989	13 626	9 440	6 449	43 059	36 974
61-62	Services Extérieurs et autres	453 497	461 974	113 432	122 047	60 466	59 166	279 599	280 762
63	Impôts, Taxes & versem. assimilés	330 986	310 920	55 329	48 777	44 460	44 915	231 197	217 228
64	Charges de Personnel	3 325 797	3 184 625	523 565	430 853	451 049	461 464	2 351 183	2 292 308
65	Autres Charges de Gest. Courante	120 440	110 860	26 451	25 128	15 139	12 635	78 850	73 096
66	Charges Financières	32 230	40 372	31 861	38 535	63	259	306	1 578
67	Charges Exceptionnelles	40 526	99 477	934	94 792	0	759	39 592	3 926
68	Dotat. Amortiss., Provis. & Engagem	173 683	211 956	73 531	93 626	21 313	19 380	78 839	98 950
	<b>Total CHARGES</b>	<b>4 555 647</b>	<b>4 477 233</b>	<b>851 092</b>	<b>867 384</b>	<b>601 930</b>	<b>605 027</b>	<b>3 102 625</b>	<b>3 004 822</b>
	<b>RESULTAT : EXCEDENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 815</b>	<b>9 115</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 555 647</b>	<b>4 477 233</b>	<b>851 092</b>	<b>867 384</b>	<b>628 745</b>	<b>614 142</b>	<b>3 102 625</b>	<b>3 004 822</b>

UDAF de

79 - DEUX SEVRES

PRODUITS - DETAILS PAR SERVICE

COMPTE de RESULTAT

LIBELLES	TOTALS		INSTITUTION		AIDE à la GESTION BUDGETAIRE et FAMILIALE		TUTELLES MAJEURS PROTEGES	
	Exercice		Exercice		Exercice		Exercice	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
70 Prestations de Services	1 178 376	975 415	247 499	78 878	616 951	597 746	313 926	298 790
74 Subventions de Fonctionnement	3 079 321	2 995 792	390 623	423 071	0	0	2 688 698	2 572 721
75 Produits de Gestion Courante autres	157 083	146 916	155 633	146 910	290	2	1 160	3
76 Produits Financiers	940	6 300	940	6 300	0	0	0	0
77 Produits Exceptionnels	3 551	133 417	3 473	133 417	13	0	65	0
78 Reprises Amortiss., Provis. & Engagem.	0	36 567	0	0	0	11 877	0	24 690
79 Transferts de Charges	105 330	73 241	26 764	49 352	11 491	4 517	67 075	19 372
<b>Total PRODUITS</b>	<b>4 524 601</b>	<b>4 367 647</b>	<b>824 932</b>	<b>837 928</b>	<b>628 745</b>	<b>614 142</b>	<b>3 070 924</b>	<b>2 915 577</b>
<b>RESULTAT : INSUFFISANCE</b>	<b>31 046</b>	<b>109 585</b>	<b>26 160</b>	<b>29 455</b>		<b>0</b>	<b>31 701</b>	<b>89 246</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 555 647</b>	<b>4 477 233</b>	<b>851 092</b>	<b>867 384</b>	<b>628 745</b>	<b>614 142</b>	<b>3 102 625</b>	<b>3 004 822</b>

**P.BARDET**  
Commissaire aux comptes  
Expert Comptable

Diplômé d'Etudes Supérieures de Droit  
Licencié en droit  
Diplômé de l'Institut d'Administration  
Des Entreprises de l'Université de Paris  
Membre de l'Ordre des Experts Comptables  
De la Région Parisienne

1 Square Monade  
Résidence Longchamp  
Parly 2 Le Chesnay  
78150

Tel. 01.39.55.48.34  
01.39.54.25.00  
Fax 01.39.63.37.72

Le 7 mai 2009

**UDAF DES DEUX SEVRES**  
171 avenue de Nantes  
79025 NIORT

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Comptes Annuels exercice clos le 31.12.2008

Mesdames , messieurs ,

En exécution de la mission de commissaire aux comptes qui m'a été confiée par votre assemblée générale , je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31.12.2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association ,
- la justification de mes appréciations ,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration .Il m'appartient , sur la base de mon audit , d'exprimer une opinion sur les comptes annexés ci-joints :

1-Opinion sur les comptes annuels ;

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives .Un audit consiste à examiner , par sondages , les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes . Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble .

Pour la bonne compréhension des comptes il est nécessaire de faire l'observation suivante .Le bilan qui est présenté fait apparaître une perte de 31046€ .Cette perte se décompose de la façon suivante :

- |   |   |
|---|---|
| - perte institution                               | - 26160€                                  |
| - perte service majeurs protégés                  | - 31701€ résultat sous contrôle des tiers |
| - excédent Aide à la Gestion Budgétaire Familiale | + 26815€ résultat sous contrôle des tiers |

Une autre observation doit être faite .Elle est précisée dans l'annexe des comptes .Les provisions pour départ à la retraite et congés payés étant refusées par les financeurs pour les services tutelles en dotation globale , elles ne sont plus comptabilisées .Il n'a pas été comptabilisé d'indemnité de départ à la retraite , sauf pour le service AGBF (Aide à la Gestion Budgétaire Familiale ) puisque cette provision avait été acceptée au budget prévisionnel .Le total des provisions de retraite est de 207477.

Je dois faire la réserve suivante .Lors de l'approbation en 2009 des comptes administratifs de 2008,l'autorité de tarification qui approuvera les résultats sous contrôle des tiers peut refuser certaines dépenses en estimant qu'elles ne lui sont pas opposables. Elle peut donc modifier les comptes qui sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

Sous la réserve qui vous est présentée ci-dessus j'estime que les comptes ci-joints faisant apparaître une perte de 31046€ sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice .

Je rappelle que le périmètre de certification ne porte que sur les comptes inclus dans le bilan de l'UDAF et les comptes de résultats. Il ne comprend pas les comptes bancaires ouverts au nom des majeurs. La vérification de ces comptes est faite dans le cadre du contrôle interne et l'appréciation des procédures.

2- Justifications des appréciations;

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de notre part d'observation particulière .

3- Vérifications spécifiques ;

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels .

Le commissaire aux comptes

  
**P. BARDET**  
Expert Comptable  
Commissaire aux comptes  
Résidence Longchamp - 1, square Monade  
78150 LE CHESNAY  
Tél. : 01 39 54 25 00 - Tél. : 01 39 55 48 34

**P.BARDET**  
Commissaire aux comptes  
Expert Comptable

Diplômé d'Etudes Supérieures de Droit  
Licencié en droit  
Diplômé de l'Institut d'Administration  
Des Entreprises de l'Université de Paris  
Membre de l'Ordre des Experts Comptables  
De la Région Parisienne

1 Square Monade  
Résidence Longchamp  
Parly 2 Le Chesnay  
78150

Tel. 01.39.55.48.34  
01.39.54.25.00  
Fax 01.39.63.37.72

Le 30 avril 2009

Udaf d'Indre et Loire  
171 Avenue de Nantes  
BP 8519  
79025 Niort

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
( article 612-5 et 612-4 du Code de Commerce)

Mesdames , messieurs ,

En notre qualité de commissaire aux comptes nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés .Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions .

Nous vous informons qu ' il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 612-5 et 612-4 du code de commerce .

  
**P. BARDET**  
Expert Comptable  
Commissaire aux comptes  
Résidence Longchamp - 1, square Monade  
78150 LE CHESNAY  
Tél. : 01 39 54 25 00 - Tél. : 01 39 55 48 34

**P.BARDET**  
Commissaire aux comptes  
Expert Comptable

Diplômé d'Etudes Supérieures de Droit  
Licencié en droit  
Diplômé de l'Institut d'Administration  
Des Entreprises de l'Université de Paris  
Membre de l'Ordre des Experts Comptables  
De la Région Parisienne

1 Square Monade  
Résidence Longchamp  
Parly 2 Le Chesnay  
78150

Tel. 01.39.55.48.34  
01.39.54.25.00  
Fax 01.39.63.37.72

Le 8 avril 2009

**UDAF DES DEUX SEVRES**  
171 avenue de Nantes  
79025 Niort

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
( Article 313-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles )

**EXERCICE 2008**


Mesdames , messieurs ,

En ma qualité de commissaire aux comptes je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées visées par les dispositions de l'article 313-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles , dont j'ai été avisé .Il n'entre pas dans la mission du commissaire aux comptes de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions .

Par une lettre en date du 8 avril 2009 le directeur de l'UDAF m'a informé d'une convention qui pourrait être soumise aux dispositions de l'article 313-25 du Code de l'action Sociale et de la Famille .Il s'agit du contrat de travail conclu entre lui-même et l'association .Un exemplaire de ce contrat était joint à cette lettre .Il s'agit d'un contrat de travail à durée indéterminée fixant les conditions de travail et de rémunération du directeur régies par les dispositions générales et financières de la convention collective applicable aux salariés de l'UDAF. Le directeur a à sa disposition une voiture de fonction et il participe à une partie des frais de ce véhicule.

Je vous informe qu' il ne m' a été donné avis d'aucune autre convention visée par l'article 313-25 du Code de l' Action Sociale et des Familles .

Le commissaire aux comptes



**P. BARDET**  
Expert Comptable  
Commissaire aux comptes  
Résidence Longchamp - 1, square Monade  
78150 LE CHESNAY  
Tél. : 01 39 54 25 00 - Tél. : 01 39 55 48 34